**Questions fréquentes à propos du PIFDH**

1. **Informations générales**

**Qu’est-ce que le PIFDH?**

**À qui s’adresse le programme?**

**Dans quelle langue se déroule le programme?**

**En quoi cette formation pourrait-elle m’être utile?**

1. **Processus de candidature**

**Comment puis-je m’inscrire? Quels documents dois-je fournir?**

**Quelle est la date limite pour remettre sa candidature?**

**Profil des candidat(e)s**

**Puis-je poser ma candidature si je suis bénévole et non employé?**

**Puis-je participer si je ne suis pas affilié(e) à une organisation?**

**Puis-je participer si je travaille pour une organisation depuis moins de deux ans?**

**Formulaire de candidature**

**Est-ce possible de poser la candidature de plus d’un(e) candidat(e) par organisation?**

**Puis-je poser ma candidature de nouveau si je n’ai pas été sélectionné(e) dans le passé?**

**Si j’ai participé à d’autres formations d’Equitas, puis-je prendre part au PIFDH?**

**Puis-je remettre ma candidature si mon passeport expire avant le début du PIFDH ou si je n’ai pas de passeport?**

**Protocole d’engagement**

**Qui doit signer le protocole d’engagement si je suis directeur/directrice de l’organisation?**

**Qui doit signer le protocole d’engagement si je n’appartiens à aucune organisation?**

**Lettre de recommandation**

**Qui peut écrire des lettres de recommandation?**

1. **Processus de sélection**

**Quels sont les critères de sélection pour participer au PIFDH?**

**Comment se déroule le processus de sélection?**

**Dans combien de temps obtiendrai-je une réponse pour savoir si j’ai été sélectionné(e)?**

**Puis-je obtenir une lettre d’invitation avant de savoir si j’ai été sélectionné(e)?**

1. **Coûts, financement et bourses**

**Quel est le coût de la formation?**

**Y a-t-il des possibilités de financement et de bourses?**

**Quelle est la politique de remboursement si je ne réussis pas à obtenir mon visa canadien à temps?**

**Quelle est la procédure de paiement des frais de participation?**

1. **Processus de visa**

**Ai-je besoin d’un visa et de fournir mes données biométriques?**

1. **Information logistique**

**Où a lieu la formation?**

**Où sont logé(e)s les participant(e)s?**

**Puis-je habiter ailleurs que sur le campus?**

**Les repas sont-ils fournis?**

**Quel est l’aéroport le plus proche?**

**Célébrations et pratiques ethniques et religieuses**

**Informations générales**

**Qu’est-ce que le PIFDH?**

Le Programme international de formation en droits humains est une formation de trois semaines qui réunit chaque année environ 90 participant(e)s en provenance d’environ 50 pays.

Il s’agit de la seule formation au monde dédiée spécifiquement aux éducateurs en droits humains. La formation se concentre sur les normes internationales de droits humains, les questions d’actualité relatives aux droits humains et les stratégies d’éducation aux droits humains.

Il s’agit d’une occasion unique pour les travailleurs et éducatrices et éducateurs en droits humains d’approfondir leur compréhension des droits humains et d’acquérir des outils pratiques pour améliorer l’efficacité et l’impact de leur travail.

**À qui s’adresse le programme?**

Le programme s’adresse aux travailleurs et éducatrices et éducateurs en droits humains issus des organisations non gouvernementales (ONG), des institutions régionales et nationales et des agences gouvernementales. Pour poser sa candidature, la ou le candidat(e) doit avoir travaillé ou avoir été bénévole au moins deux ans au sein de leur organisation.

**Dans quelle langue se déroule le programme?**

Les participant(e)s doivent activement prendre part à des ateliers en groupe et effectuer de nombreuses lectures. Elles/ils doivent maîtriser le français ou l’anglais. Lors des conférences par des personnes ressources invitées, la traduction simultanée vers l’anglais ou le français est offerte.

**Quels sont les objectifs du programme?**

À l’issue du PIFDH, les participant(e)s devraient être en mesure :

* d’utiliser un cadre fondé sur les normes et principes des droits humains internationalement reconnus pour analyser les problématiques et les situations qui se présentent dans le travail de leurs organisations
* d’identifier les façons dont l’éducation aux droits peut accroître l’efficacité de leur travail en droits humains
* d’intégrer une approche participative dans leur travail d’éducation aux droits humains
* d’indiquer des façons appropriées de mettre en pratique dans le travail de leurs organisations l’apprentissage acquis lors du PIFDH
* d’explorer des opportunités de réseautage essentielles à l’avancement de la cause des droits humains
* de déterminer des stratégies pour promouvoir l’égalité entre les sexes dans leur travail d’éducation aux droits humains
* d’employer un processus d’évaluation de base pour estimer les résultats de leurs activités d’éducation aux droits humains

Pour plus d’informations sur les résultats concrets de la participation au PIFDH, consultez le [blogue d’Equitas](https://equitas.org/fr/from-the-field/latest/).

**Processus de candidature**

**Comment puis-je m’inscrire? Quels documents dois-je fournir?**

Votre dossier de candidature doit inclure :

* Le formulaire en ligne dûment rempli (http//contactequitas.force.com)
* Le [protocole d’engagement](https://equitas.org/wp-content/uploads/2016/09/PIFDH-2017-Protocole-dengagement.docx) dûment signé
* Deux lettres de recommandation d’organisations nationales ou internationales de droits humains (autres que la vôtre), familières avec le travail du candidat et/ou celui de l’organisation
* Une brochure (et/ou un énoncé de mission) qui décrit le travail de l’organisation

**Quelle est la date limite pour remettre sa candidature?**

Les dossiers complets (formulaire en ligne, [protocole d’engagement](https://equitas.org/wp-content/uploads/2016/09/PIFDH-2017-Protocole-dengagement.docx), deux lettres de recommandation et brochure de l’organisation) doivent être soumis en ligne (http//contactequitas.force.com) au plus tard le 21 novembre 2016

**Profil des candidat(es)**

**Puis-je poser ma candidature si je suis bénévole et non employé?**

Un(e) bénévole peut poser sa candidature pour le PIFDH si elle/il est en mesure de démontrer qu’elle/il est activement impliqué(e) au sein de l’organisation depuis au moins deux ans. Le ou la candidat(e) doit également remplir les critères de sélection suivants :

1. être en mesure d’influencer les activités d’éducation aux droits humains menées par leur organisation
2. avoir connaissance des principes et des instruments internationaux relatifs aux droits humains
3. s’engager à retransmettre les connaissances acquises à leurs collègues et aux autres parties prenantes
4. être sensibles aux défis soulevés par le travail dans un contexte multiculturel et respecter la diversité

**Puis-je participer si je ne suis pas affilié(e) à une organisation?**

Vous pouvez soumettre une candidature si vous n’êtes pas affilié(e) à une organisation. Vous devrez décrire explicitement dans le formulaire de candidature la façon dont vous comptez mettre en œuvre vos apprentissages du PIFDH. Si vous ne pouvez remplir le protocole d’engagement, nous vous invitons à écrire une lettre pour expliquer comment vous comptez mettre en œuvre votre plan individuel après le PIFDH.

**Puis-je participer si je travaille pour une organisation depuis moins de deux ans?**

Malheureusement, la ou le candidat(e) doit être employé(e) ou bénévole pour leur organisation depuis au moins deux ans.

**Formulaire de candidature**

**Est-ce possible de poser la candidature de plus d’un(e) candidat(e) par organisation?**

Il n’y a aucune limite de candidatures par organisation. Pourtant, Equitas suggère fortement de sélectionner préalablement une ou deux candidatures par bureau. Ces candidat(e)s auront été identifié(e)s comme les personnes pouvant le plus bénéficier du PIFDH. Également, bien qu’il n’y ait aucune limite de candidatures par organisation, les organisations doivent être conscientes qu’il y a un nombre limité de places et de bourses au PIFDH.

**Puis-je poser ma candidature de nouveau si je n’ai pas été sélectionné(e) dans le passé?**

Si vous avez soumis votre candidature dans le passé et que vous n’avez pas été sélectionné(e) ou que vous n’avez pas pu participer au PIFDH, vous êtes invité(e) à poser de nouveau votre candidature pour le PIFDH. Sachez qu’il est nécessaire de remplir une nouvelle demande, avec de nouveaux documents de support. Votre candidature sera donc étudiée à la lumière des nouvelles informations fournies.

**Si j’ai participé à d’autres formations d’Equitas, puis-je prendre part au PIFDH?**

Vous pouvez déposer votre candidature pour le PIFDH même si vous avez déjà participé à d’autres formations d’Equitas. Par contre, les personnes ayant participé aux Sessions sous-régionales de formation aux droits humains dans l’est et l’ouest de l’Afrique ne sont pas éligibles.

**Puis-je remettre ma candidature si mon passeport expire avant le début du PIFDH ou si je n’ai pas de passeport?**

Dans l’éventualité où vous seriez sélectionné(e), vous êtes responsables de faire les démarches nécessaires à l’obtention de votre passeport. Il est pourtant important de s’informer à l’avance sur les délais de traitement de la demande de renouvellement de votre passeport pour vous assurer qu’il vous sera possible d’obtenir votre passeport et votre visa à temps pour le début du PIFDH en juin.

**Protocole d’engagement**

**Qui doit signer le protocole d’engagement si je suis directeur/directrice de l’organisation?**

Si vous êtes le ou la directeur ou directrice de l’organisation, le protocole d’engagement doit être signé par le ou la président(e) du conseil d’administration de votre organisation.

**Qui doit signer le protocole d’engagement si je n’appartiens à aucune organisation?**

Si vous n’appartenez à aucune organisation et que vous ne pouvez ainsi pas remplir le protocole d’engagement, nous vous invitons à écrire une lettre pour expliquer comment vous comptez mettre en œuvre votre plan individuel après le PIFDH.

**Lettre de recommandation**

**Qui peut écrire des lettres de recommandation?**

Les deux lettres de recommandation doivent être écrites par des organisations nationales ou internationales familières avec le travail du candidat(e) et/ou celui de l’organisation. Ces organisations ne doivent pas être la vôtre.

**Processus de sélection**

**Quels sont les critères de sélection pour participer au PIFDH?**

Une attention particulière est portée à la sélection des organisations et des candidat(e)s.

Les organisations présentant une candidature doivent :

1. démontrer un engagement envers la promotion et la protection des droits humains
2. être reconnues pour l’efficacité de leur action
3. être engagées dans des activités d’éducation aux droits humains via des sessions de formation, des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer, des dénonciations de violations
4. s’engager à faciliter, pour leur candidat(e), la retransmission et l’utilisation des connaissances acquises dès leur retour du Programme

Les candidat(e)s d’organisations qualifiées doivent :

1. être employé(e)/bénévole actif/ive pour leur organisation depuis au moins deux ans
2. être en mesure d’influencer les activités d’éducation aux droits humains menées par leur organisation
3. avoir connaissance des principes et des instruments internationaux relatifs aux droits humains
4. s’engager à retransmettre les connaissances acquises à leurs collègues et aux autres parties prenantes
5. être sensibles aux défis soulevés par le travail dans un contexte multiculturel et respecter la diversité

**Comment se déroule le processus de sélection?**

Un comité de sélection examine toutes les demandes de candidature. S’appuyant sur les critères ci-dessus, le comité tient également en considération la représentation équitable entre les femmes et les hommes et la représentation géographique.

**Dans combien de temps obtiendrai-je une réponse pour savoir si j’ai été sélectionné(e)?**

Les candidat(e)s international(e)s sélectionné(e)s pour participer au PIFDH 2017 seront avisé(e)s à la fin du mois de février 2017.

**Puis-je obtenir une lettre d’invitation avant de savoir si j’ai été sélectionné(e)?**

Bien que nous comprenions que les procédures d’obtention de visa et de recherche de financement peuvent être longues et complexes, la lettre d’invitation ne peut être remise qu’au moment où le ou la candidat(e) a été sélectionné(e) pour participer au PIFDH. La candidature doit donc avoir été étudiée à la lumière des autres candidat(e)s avant que l’équipe d’Equitas fournisse une lettre d’invitation officielle.

**Coûts, financement et bourses**

**Quel est le coût de la formation?**

Les frais de participation s’élèvent à 5 960$ CAD. Ils comprennent :

* Les frais de formation
* Le matériel pédagogique
* Les frais d’assurance médicale
* L’hébergement et les repas

Les participant(e)s sont responsables de tous les autres frais/dépenses comme les frais de transports internationaux, les frais de visa, les activités touristiques et les repas pris à l’extérieur de la cafétéria.

**Y a-t-il des possibilités de financement et de bourses?**

Grâce à l’appui du Gouvernement du Canada, Equitas est en mesure d’offrir un nombre limité de bourses partielles ou complètes à certain(e)s candidat(e)s sélectionné(e)s. Une bourse complète comprend les frais de participation (incluant l’hébergement et les repas) pour la formation de 3 semaines, en plus des frais de déplacement. Une fois l’éligibilité déterminée, le comité de sélection accorde les bourses partielles ou complètes aux candidat(e)s répondant le mieux aux critères de sélection. À cause du nombre limitéde bourses et à des contraintes géographiques, les candidat(e)s sélectionné(e)s n’ont aucune garantie de recevoir une bourse.

**Quelle est la politique de remboursement si je ne réussis pas à obtenir mon visa canadien à temps?**

Si vous avez payé les frais de participation et que vous ne réussissez pas à obtenir votre visa canadien à temps pour le PIFDH, l’équipe d’Equitas communiquera avec vous pour procéder au remboursement des fonds reçus.

**Quelle est la procédure de paiement des frais de participation?**

Si vous êtes sélectionné(e) et que vous devez payer vos propres frais de participation, une facture vous sera envoyée avec toutes les informations nécessaires pour le transfert de fonds.

**Processus de visa**

**Ai-je besoin d’un visa et de fournir mes données biométriques?**

Les citoyens de la plupart des pays ont besoin d’une attestation électronique de voyage ou d’un visa pour visiter le Canada. Les délais d’obtention peuvent varier d’un pays à l’autre. Vous êtes responsable d’effectuer les démarches nécessaires à l’obtention de votre visa et nous vous encourageons à le faire le plus rapidement possible afin d’éviter les délais imprévus. Pour ce faire, nous vous invitons à visiter le site du gouvernement du Canada pour connaître la marche à suivre : <http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/visas.asp>

Les citoyens d’une trentaine de pays doivent également fournir leurs données biométriques (empreintes digitales, photos, etc.) pour obtenir un visa Canadien. Vous pouvez vérifier si c’est votre cas ici <http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/biometrie.asp>

**Information logistique**

**Où a lieu la formation?**

La formation a lieu au [Collège John Abbott](http://www.johnabbott.qc.ca/)) à Ste-Anne-de-Bellevue, une petite communauté située à environ une heure de transport en commun du centre-ville de Montréal. Les participant(e)s seront hébergé(e)s sur place.

**Où sont logé(e)s les participant(e)s?**

Les participant(e)s partagent des appartements aux résidences du [Collège John Abbott](http://www.johnabbott.qc.ca/)). Chaque appartement comprend des chambres à coucher séparées (une personne par chambre), une salle de bain, un salon et une cuisinette.

**Puis-je habiter ailleurs que sur le campus?**

Les participant(e)s du PIFDH doivent habiter les résidences étudiantes pour la durée du PIFDH. Elles/ils sont libres de séjourner ailleurs lors des journées libres et avant ou après le PIFDH.

**Les repas sont-ils fournis?**

Les repas sont servis à la cafétéria du campus pendant toute la durée du PIFDH. Un per idem est donné aux participant(e)s pour couvrir leurs repas durant les fins de semaine.

**Quel est l’aéroport le plus proche?**

L’aéroport le plus près est l’[aéroport Pierre-Elliot-Trudeau](http://www.admtl.com/) situé à Dorval, en banlieue de Montréal. Equitas assurera le transport des participant(e)s entre l’aéroport et le lieu de formation.

**Célébrations et pratiques ethniques et religieuses**

Dans un esprit de respect et d’ouverture à la diversité des croyances et des pratiques ethniques et religieuses, l’équipe d’Equitas tentera d’accommoder dans la mesure du possible les requêtes des participant(e)s. Toutefois, les participant(e)s devront prévoir leurs besoins pour de telles célébrations ou pratiques et l’horaire du programme devra être respecté.